

# Conception-réalisation : la fin du prix AMO !

L'association "Architecture et Maîtrise d'Ouvrage", créée en 1983 à l'initiative de Jean-Pierre DUPORT, a décerné le 17 mars 2003 le prix AMO à l'Hôtel du département des Pyrénées-Atlantiques conçu par le cabinet d'architectes Philippe-Charles DUBOIS & associés.

Les ministres Gilles de ROBIEN et Jean-Jacques AILLAGON qui ont remis le prix au Conseil général maître d'ouvrage représenté par François BAYROU et Pierre MENJUCQ et à l'architecte, ont l'un et l'autre souligné l'exemplarité de la réalisation née du partenariat réussi entre les équipes de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Louis SCHWEITZER, PDG de RENAULT, présidait le jury du prix AMO. Son expérience de maître d'ouvrage pour la réalisation de l'immense "technocentre RENAULT" lui a permis de mesurer l'enrichissement des projets résultant d'une relation de confiance entre le client et ses architectes : "Un maître d'ouvrage doit être capable de choisir un projet, mais il lui faut aussi une capacité d'accompagnement : dans un projet, les choses évoluent ; difficultés et contraintes doivent être vécues en commun par le maître d'ouvrage et les concepteurs (...) ce n'est pas le maître d'ouvrage qui porte le projet, mais il accompagne sa naissance et son développement (...) la fierté du lieu où on travaille a une incidence essentielle sur la qualité de ce que l'on y fait (...) l'architecture définit les comportements (...) la relation des immeubles à leur environnement prend désormais autant d'importance que la forme des immeubles."

Michel MACARY, président d'AMO, commentait les conditions de réalisation

de cette opération en ces termes : "Le maître d'ouvrage a parfaitement su travailler avec l'architecte pour préciser sa demande et l'architecte a, réciproquement, participé à tout le travail d'accompagnement pour expliciter le projet architectural."

Raphaël HACQUIN, sous-directeur de la DAPA, et autre membre du jury : "On sous-estime en effet souvent la part jouée par le maître d'ouvrage et l'engagement qu'elle implique dans la conduite d'un projet. Il est de l'intérêt des maîtres d'ouvrage de mettre en valeur leur rôle et d'expliquer en quoi la qualité de leur relation avec l'architecte a contribué à la réussite de l'opération."

Quand on entend l'expression d'une conviction aussi unanime sur l'intérêt, pour un maître d'ouvrage, de placer le créateur de l'ouvrage, c'est-à-dire l'architecte, dans "sa propre équipe", on comprend mal l'acharnement de quelques-uns pour l'en chasser et pour l'intégrer dans celle de l'entrepreneur dont les objectifs sont certes tout aussi légitimes, mais inévitablement différents de la vocation "d'intérêt général" de la maîtrise d'ouvrage publique.

Les efforts du Gouvernement pour autoriser et encourager la procédure conception-réalisation ne manquent pas de surprendre alors qu'on pouvait attendre de l'État la mise en place (ou le maintien) des mécanismes qui privilégient les valeurs d'intérêt public des équipements publics sans priver les actionnaires des grands groupes financiers de défendre leurs propres intérêts. La procédure conception-réalisation fait l'inverse, en donnant priorité à ces derniers, au détriment des valeurs d'intérêt public.

En effet, la conclusion prématuée du marché de travaux enferme tous les acteurs dans les dispositions d'un avant-projet contractuel dont toute évolution est soumise à l'arbitrage de l'entrepreneur.

L'architecte associé à l'entrepreneur peut le "motiver", et il ne manquera pas de le faire, mais il ne peut pas le "contraindre". Nous ne doutons pas de la volonté des entreprises de "bien faire", mais leurs dirigeants ont d'abord à rendre des comptes sur la bonne rentabilité de leurs affaires. Il sera naturel qu'ils s'en tiennent aux obligations du marché conclu.

Ce que la conception-réalisation compromet, ce ne sont pas les simples qualités techniques qu'un cahier des charges peut imposer, ce sont toutes les autres qualités d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, ergonomique des ouvrages c'est-à-dire tout ce qui fonde une architecture réussie au bénéfice de ses utilisateurs et de la collectivité.

Adieu donc, l'optimisation des qualités des ouvrages, possible dans le travail conjoint du maître d'ouvrage et de l'architecte pendant la gestation des projets, magnifiquement mise en valeur lors de la remise du prix AMO. ■

Gilbert RAMUS

